



Etude d'incidence Natura 2000 Annexe 6

Seine
Normandie
AGGLOMÉRATION



OPQU
OFFICE
PROFESSIONNEL
DE
QUALIFICATION
DES
URBANISTES

OPQIBi
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE
CERTIFICAT
N° 14 02 2668

Effinature
Certification
de la Biodiversité

Date : Mars 2022
DCI ENVIRONNEMENT - AGENCE NORMANDIE :
328 rue du Général de Gaulle
76230 Bois-Guillaume

Date de la mise à jour	N° de version	Rédacteur(s)	Commentaire
23/03/2023	1	Cyril BUNEL Erell LAHUEC	

Sommaire

1. PRESENTATION DU DEMANDEUR	5
2. DESCRIPTION ET PERIMETRE DU PROJET	6
A. Description du projet	6
B. Plan de situation	7
3. PREAMBULE – SITUATION REGLEMENTAIRE.....	10
4. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	11
A. Site Natura 2000 de la vallée de l'Epte	11
B. Site Natura 2000 Coteaux et boucles de la seine.....	12
C. Périmètres d'Inventaires des milieux naturels (ZNIEFF)	13
C.1. ZNIEFF DE TYPE 1 : LES COTEAUX DE GIVERNY.....	13
C.2. ZNIEFF TYPE 2 : ILES ET BERGES DE LA SEINE EN AMONT DE ROUEN,.....	15
D. Zones humides.....	15

Table des figures

Figure 1 : Etat actuel du site. Source : Google Maps.....	6
Figure 2 : Parcelles concernées	7
Figure 3 : Localisation du projet sur la commune de Vernon. Plan de situation	8
Figure 4 : plan cadastral au droit du site. ource : Géoportail.....	9
Figure 5 : Site Natura 2000 à proximité du site en projet.	11
Figure 6 : ZNIEFF 1 à proximité du site. Source : INPN	13
Figure 7 : zones humides et potentiellement humides aux alentours du site. Source : DREAL Normandie...	16

1. PRESENTATION DU DEMANDEUR

La demande de déclaration est portée par Seine Normandie Agglomération sur la commune de Vernon

Adresses :



12 rue de la Mare à Jouy
27120 Douains
Téléphone : 02 32 53 50 03

La présente étude a été réalisée par le bureau d'études DCI ENVIRONNEMENT.

DCI ENVIRONNEMENT

328 rue du Général de Gaulle
76230 Bois-Guillaume
Tel : 02.35.65.04.65



2. DESCRIPTION ET PERIMETRE DU PROJET

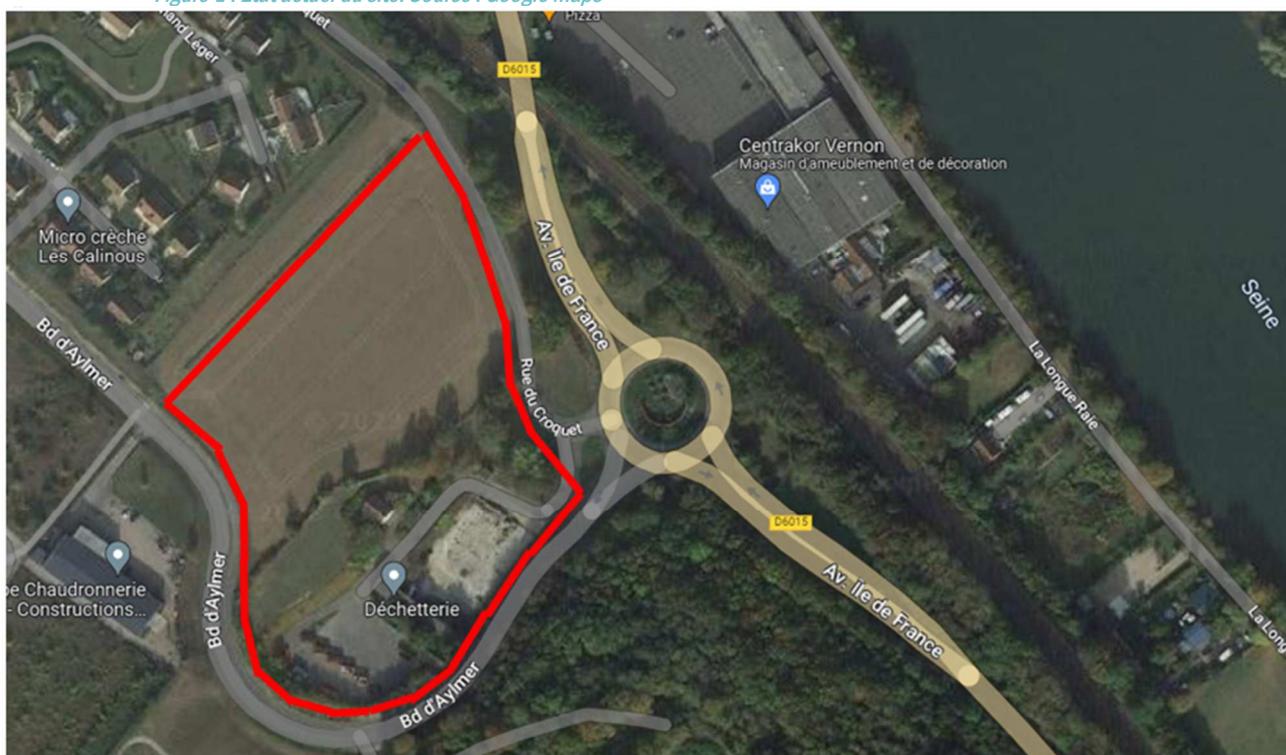
A. DESCRIPTION DU PROJET

Seine Normandie Agglomération possède les compétences de gestion des déchets sur 61 communes de son territoire. Pour la déchèterie de Vernon, le SETOM gère le bas de quai et le SYGOM gère l'accueil et la collecte en haut de quai.

La déchèterie actuelle de Vernon est vétuste, elle présente un nombre de rotations élevé et une gestion limitée des flux de véhicules. De plus, le site comprend un bâtiment abandonné ayant servi de chenil et une résidence sans usage.

Sur l'assiette foncière du projet d'une superficie 23 544m², comprenant la déchetterie en activité et un champ agricole en exploitation.

Figure 1 : Etat actuel du site. Source : Google Maps



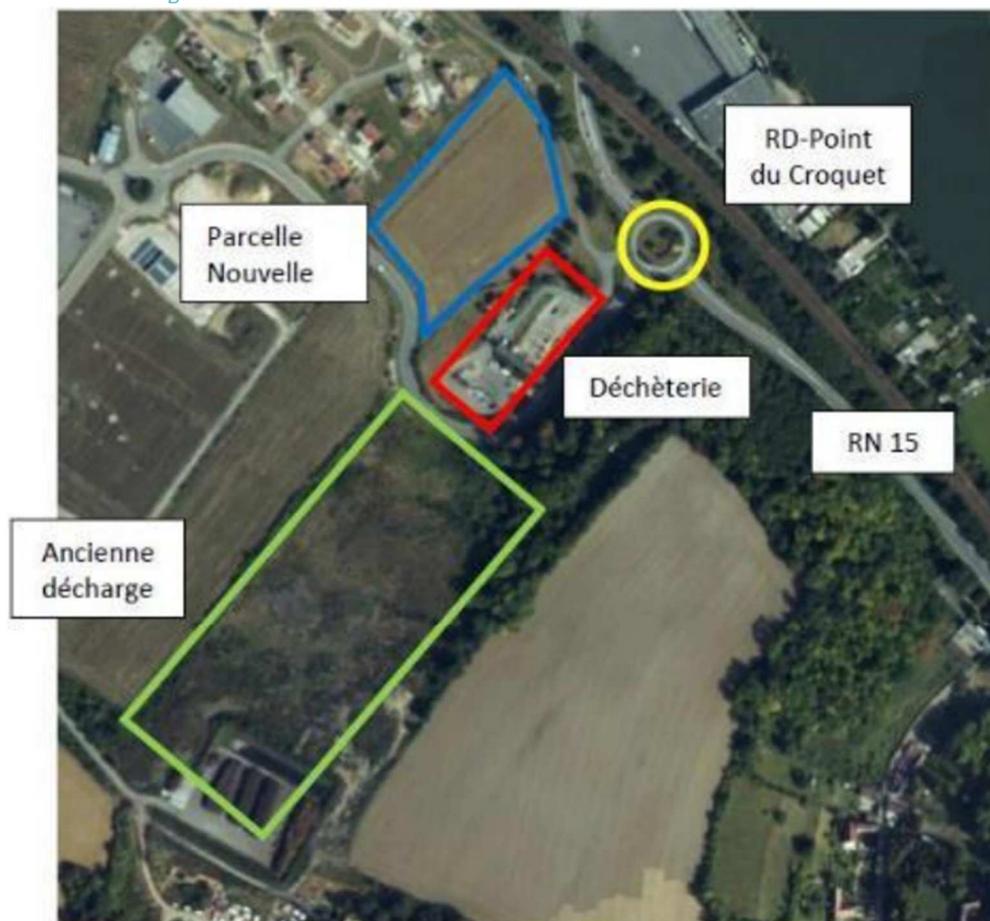
Scénario retenu : Déchèterie sans quai avec chargeuse et compacteurs monoblocs accueillant 22 flux (15 nouveaux) et une recyclerie pour le réemploi.

Parcelles concernées : Les parcelles suivantes sont concernées par les aménagements : BP n°304 et 306 (sites existant) et BP n°189, 190, 191, 267 et 268 (parcelles d'extension).

Nécessité de maintenir à minima une bande de 10 m avec la zone pavillonnaire. Implantation possible uniquement sur une partie des parcelles BP n°267 et 268 –

Accessibilité : Accès via l'entrée actuelle depuis le rond-point du Croquet. Modification de la signalisation nécessaire avec la mise en place d'un arrêt stop rue du Croquet.

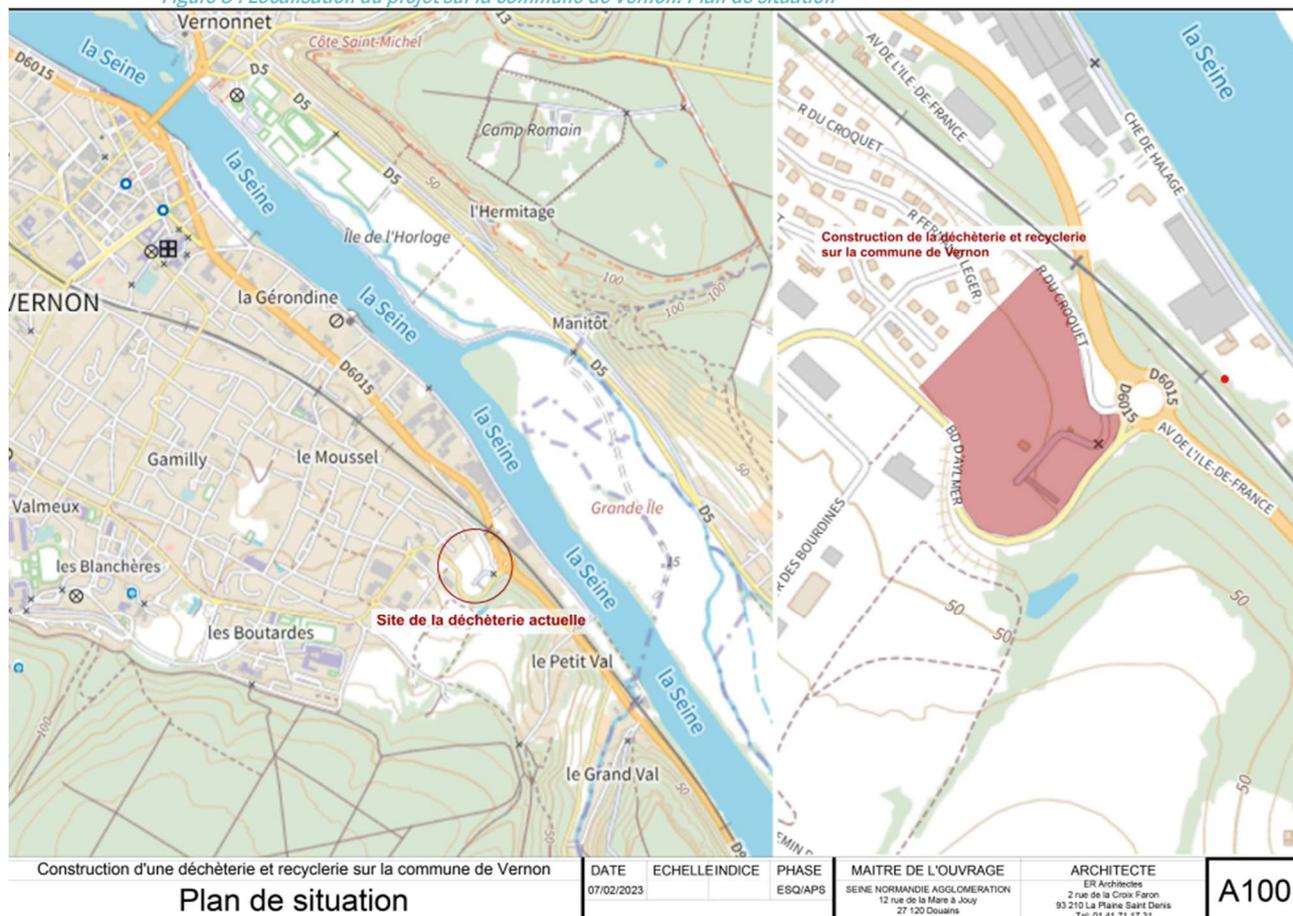
Figure 2 : Parcelles concernées



B. PLAN DE SITUATION

Le projet prend place dans la commune de Vernon (27200), dans le département de l'Eure (27). La commune longe la Seine et est limitrophe du département des Yvelines, région Ile de France.

Figure 3 : Localisation du projet sur la commune de Vernon. Plan de situation



Le site se trouve sur la commune de Vernon dans le département de l'Eure, à l'entrée de la Normandie

Figure 4 : plan cadastral au droit du site. source : Géoportail



Le projet s'inscrit sur les parcelles cadastrales numéro 0265, 0266 ; 0267 ; 0268 ; 0189 ; 0191 ; 0304 et 0306 de la section BP du cadastre de la commune.

3. PREAMBULE – SITUATION REGLEMENTAIRE

Le projet entre en effet dans le champ d'application de la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 dite « Loi sur l'Eau » codifiée par les articles L.214-1 à L214-6 du code de l'environnement.

Les références à la nomenclature, fixées à l'article R 214-1 du Code de l'Environnement et pouvant être concernées par le projet, sont les suivantes :

Le site étant très vallonné, trois bassins versants sont observés :

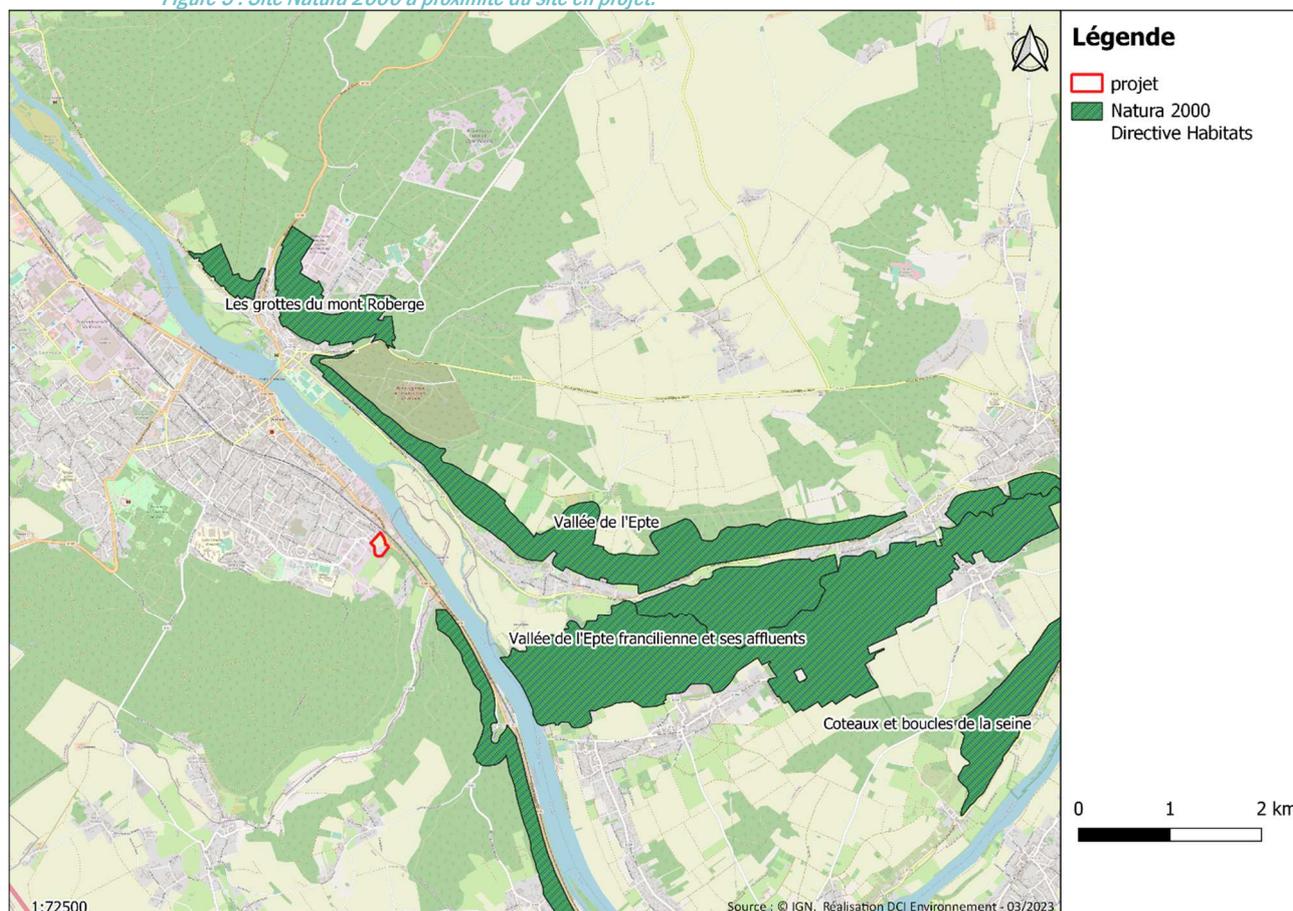
- Bassin versant n°1 : 1,180 ha
- Bassin versant n°2 : 0,412 ha
- Bassin versant n°3 : 0,351 ha

En raison de la topographie, aucun bassin versant amont n'est capté par le site.

N° de Nomenclature	Libellé	Procédure
2.1.5.0.	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).	Surface totale du projet : 2,35 ha et aucun bassin versant amont n'est capté. Soumis à Déclaration

4. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Figure 5 : Site Natura 2000 à proximité du site en projet.



Le site Natura 2000 le plus proche est celui de la vallée de l'Epte, il se situe à un peu moins d'un kilomètre de l'emprise du projet.

Les deux sites Natura 2000 les plus proches sont la vallée de l'Epte et le site des coteaux et boucles de la Seine

A. SITE NATURA 2000 DE LA VALLEE DE L'EPTÉ

L'Epte est une rivière aux eaux alcalines disposant d'herbiers à renoncules et de l'une des rares aulnaies alluviales de la région. Pelouses et bois calcicoles très riches. Coteaux comprenant des cavités exceptionnelles, notamment pour le petit rhinolophe. Le lit majeur constitue un site potentiel pour l'agrion de Mercure présent du côté Ile de France de la vallée. De même, de nombreuses peupleraies situées en lit majeur peuvent être rattachées aux groupes des forêts alluviales du fait de la composition floristique de leurs strates herbacée et arbustive.

Le site appartient au complexe du Bassin parisien constitué ici d'un vaste plateau crayeux du Crétacé supérieur, entaillés par la rivière Epte et du fleuve Seine.

Le site comprend quatre types de milieux éligibles à la directive :

- Des coteaux calcicoles avec pelouses à orchidées (Giverny) et bois calcicoles

- Des grottes abritant des chiroptères
- Des herbiers à renoncules au sein de la rivière
- Des bois alluviaux.

Vulnérabilité : Comme toutes les rivières, la qualité de l'Epte dépend des activités dans le bassin versant. Des risques de pollutions agricoles et urbaines. Pour le coteau, le problème majeur réside dans l'abandon des pratiques pastorales. Dans le lit majeur, la pérennité des habitats et habitats d'espèces peut être mise en cause par une évolution de l'occupation du sol

B. SITE NATURA 200 COTEAUX ET BOUCLES DE LA SEINE

Le site FR1100797 - Coteaux et boucles de la seine, protégé par la directive habitats, se situe à un peu moins d'un kilomètre du site en projet.

Les méandres de la Seine, en limite nord-ouest de la région présentent des versants d'orientation, de pente et de substrat variables et contrastés. Une partie du site a été acquise par la région Ile-de-France via l'Agence des Espaces Verts (Bois du Parc, landes de la boucle de Moisson).

Classes d'habitats :

- Forêts caducifoliées 53%
- Pelouses sèches, Steppes 40%
- Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana 4%
- Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, 1%
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 1%
- Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente 1%

Vulnérabilité du site :

La principale menace porte sur l'envahissement naturel, par les ligneux, des landes et des pelouses (fermeture des milieux).

Qualité et importance :

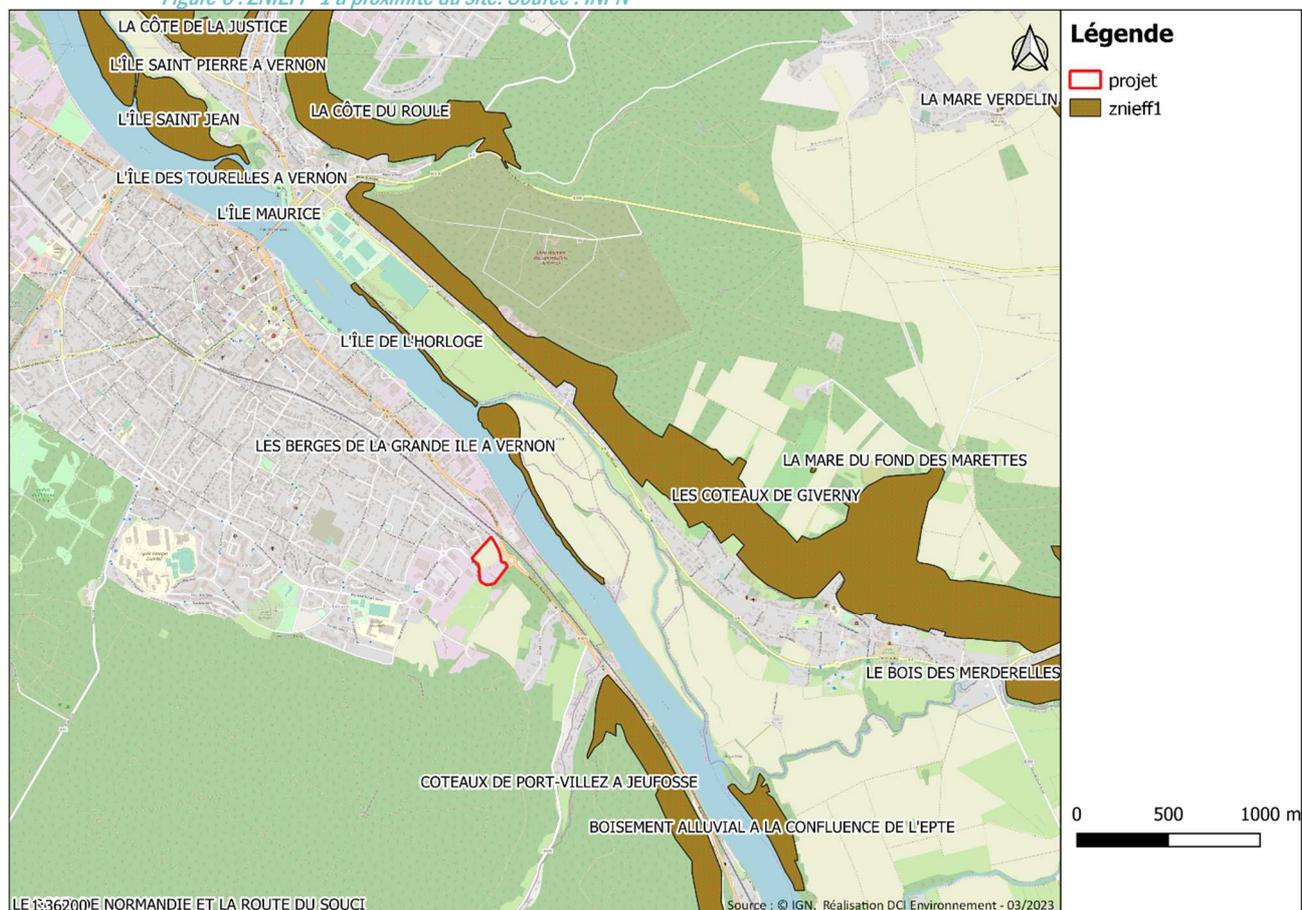
Le site est principalement constitué de coteaux calcaires où se développent des pelouses et des boisements calcicoles. Les formations végétales acidiphiles sèches (landes et pelouses), d'un grand intérêt phytoécologique sont situées sur les terrasses alluviales de la boucle de Moisson. Ce site présente des habitats rares en Ile-de-France ainsi que des espèces végétales en limite de répartition biogéographique.

Le projet n'impacte pas de milieux comparables aux sites Natura 2000 à proximité, ni des habitats en relation avec des habitats protégés. En effet le projet prévoit la réhabilitation d'une ancienne déchèterie, ancien site pollué, et l'étend par l'aménagement d'une recyclerie associée, sur une parcelle agricole. Les milieux impactés sont donc des espaces anthropisés et non interconnectés avec les sites Natura 2000 les plus proches.

C. PERIMETRES D'INVENTAIRES DES MILIEUX NATURELS (ZNIEFF)

Le site ZNIEFF 1 le plus proche du site est le site des coteaux de Giverny, situé à environ 300m du site, de l'autre côté de la Seine.

Figure 6 : ZNIEFF 1 à proximité du site. Source : INPN



C.1. ZNIEFF DE TYPE 1 : LES COTEAUX DE GIVERNY

La ZNIEFF des coteaux de Giverny se localise à la confluence de la Seine et de l'Epte. Il s'agit d'un coteau calcicole de grande étendue, particulièrement bien conservé. La moitié du coteau est occupée par une Chênaie charmaie xérophile sur calcaire, notamment à proximité de Vernon. Ces boisements calcicoles, plus ou moins thermophiles, abritent deux espèces déterminantes de ZNIEFF :

La Garance voyageuse (*Rubia peregrina*)

La Digitale jaune (*Digitalis lutea*).

Dans une seconde moitié de la ZNIEFF, vers Sainte-Geneviève, les boisements laissent place à des pelouses calcicoles, occupées tantôt par une végétation du Mesobromion erecti, avec en orchidées notamment :

- L'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*) -protégée régionalement-,
- L'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*),

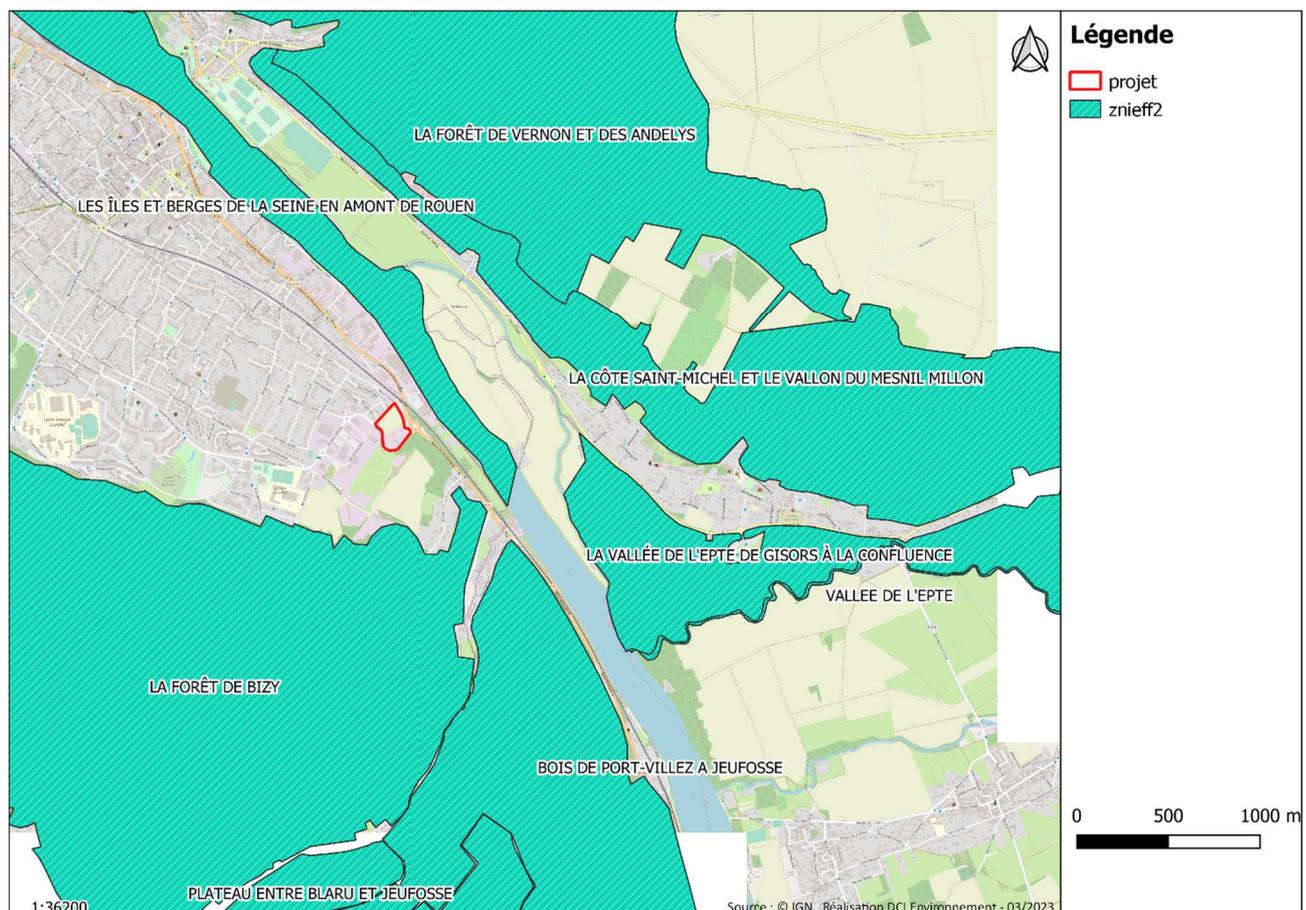
- L'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*),
- L'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*),
- L'Orchis singe (*O. simia*) ;

Tantôt, dans les zones les plus sèches et les plus écorchées, par du *Xerobromion erecti*, avec l'*Epipactis sanguin* (*Epipactis atrorubens*)

La faune compte aussi de nombreuses espèces déterminantes, dans les catégories suivantes notamment :

- Chiroptères (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand Murin),
- Reptiles (Lézard vert occidental, Coronelle lisse),
- Lépidoptères (une quinzaine d'espèces),
- Orthoptéroïdes (Mante religieuse, Méconème fragile, Grillon d'Italie, Criquet de la Palène, *OEdipode* turquoise).

Le site est en très bon état de conservation. Il conviendra toutefois de veiller à ce que les milieux ne se referment pas. Il est à noter que ces deux formes, la pelouse et le faciès d'embroussaillage à Genévrier Commun, sont des habitats d'intérêt communautaire. Au vu de la rareté des espèces et surtout de l'habitat, ces milieux sont à préserver en priorité.



Le site ZNIEFF 2 le plus proche du site est le site des Iles et berges de la Seine en Amont de Rouen, à environ 300m du site.

C.2. ZNIEFF TYPE 2 : ÎLES ET BERGES DE LA SEINE EN AMONT DE ROUEN,

Cette grande ZNIEFF s'étend sur les 2 départements, sur un linéaire de près de 90 km. Elle englobe les îles de la Seine à l'aval de Rouen depuis les communes de Belbeuf et St Étienne du Rouvray jusqu'à la commune de Vernon, limite régionale. Son emprise concerne principalement le lit mineur du fleuve, les îles (souvent classées en ZNIEFF de type I) et les bras morts ainsi que les berges, principalement aux abords immédiats du lit.

La Seine constitue un des grands fleuves d'Europe occidentale et possède à ce titre un potentiel remarquable de biodiversité de milieux aquatiques et rivulaires, par ailleurs, la capacité d'échange et de transferts - hydriques, biologiques et énergétiques - que représente un tel fleuve lui confère un rôle écologique potentiel de premier ordre. L'importance socio-économique de son bassin versant lui a valu depuis très longtemps une forte domestication avec de nombreux aménagements destinés à limiter les inondations et améliorer la navigation, et l'existence de nombreuses pressions polluantes, urbaines, industrielles et agricoles. Malgré cette influence anthropique, la Seine possède encore des milieux naturels aquatiques et rivulaires dignes d'intérêt, notamment au niveau des îles. Les milieux rivulaires concernés par la ZNIEFF se développent sur les alluvions récentes, argilo-limoneuses.

L'influence des marées est forte jusqu'au barrage de Poses qui limite la zone "estuarienne" du fleuve. Dans les secteurs non endigués -îles et bras secondaires principalement - les végétations présentent typiquement une zonation composée de 3 types de milieux de haut intérêt patrimonial :

- **Les milieux aquatiques et les vasières** : particulièrement développé en aval du barrage de Poses, ces milieux présentent des habitats d'intérêt communautaire (estuaire, rivière à berges vaseuses, herbiers aquatiques) avec des espèces remarquables comme le Scirpe triquète (*Schoenoplectus triqueter*), espèce protégée en haute Normandie
- **Les groupements de hautes herbes du bord des eaux** : roselières et mégaphorbiaies qui se développent assez largement sur les berges non endiguées et présentent également des espèces patrimoniales comme le sénécion des marais (*Senecio paludosus*), espèce protégée, la cuscute d'Europe (*Cuscuta europaea*) ou le pigamon jaune (*Thalictrum flavum*);
- **Les boisements alluviaux** : milieux relictuels par rapport aux boisements naturels qui devaient exister historiquement, ces boisements se limitent souvent à des formations rivulaires à base de saules et de rares peupliers noirs. Régulièrement inondée, cette forêt alluviale dite de bois tendre est rarement doublée dans les secteurs plus élevés par une forêt alluviale dite de bois dur constituées de chênes pédonculés, de frênes et d'ormes. Ce type de forêt, spécifique des grandes vallées, possède un grand intérêt patrimonial, elle est malheureusement très limitée en vallée de Seine et souvent dégradée par le développement d'espèces non alluviales comme l'érable sycomore.

Par ailleurs, la partie centrale des îles autrefois pâturée est aujourd'hui souvent laissée à l'abandon quand l'accès y est difficile, ou mise en culture. Les annexes aquatiques à eau stagnante sont souvent envahies par la jussie (*Ludwigia grandiflora*), espèce invasive très vigoureuse.

Du point de vue faunistique, l'intérêt de la ZNIEFF réside surtout dans sa potentialité d'accueil pour les oiseaux. Les îles, en particulier, constituent des zones refuges sans mammifères prédateurs susceptibles d'accueillir les oiseaux en migration tandis que les milieux rivulaires, sont particulièrement attractifs pour de nombreuses espèces d'oiseaux (martin pêcheur, hérons,).

D. ZONES HUMIDES

Aucune étude pédologique n'a été réalisée sur le site. Le site ne présentant aucun horizon humide, ou flore caractéristique. La DREAL Normandie recense les zones humides et les zones potentiellement humides.

Figure 7 : zones humides et potentiellement humides aux alentours du site. Source : DREAL Normandie



Le site ne se trouve pas à proximité de zones humides ou potentiellement humides.